RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 46**

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

DGA de l'Equipement du Territoire
Direction des Routes et des Ports
Service Maitrise d'Ouvrages
0413312375

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 7 FÉVRIER 2025
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : Mme Marie-Pierre CALLET

OBJET : Approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement et du bilan de la consultation publique.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, impose un cadre aux Etats membres pour définir une approche commune visant à éviter, prévenir ou réduire les effets nocifs de l'exposition des populations au bruit dans l'environnement.

La directive a été transposée par plusieurs textes d'application qui ont confié respectivement à l'Etat et aux collectivités territoriales la charge de l'élaboration des « cartes de bruit stratégiques » (CBS) et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour les grandes infrastructures de transport et les grandes agglomérations.

Le Département des Bouches-du-Rhône, gestionnaire du réseau routier départemental, a donc la responsabilité d'élaborer un PPBE pour l'ensemble de ses infrastructures routières de transport terrestre, supportant un trafic supérieur à 3 Millions de véhicules par an. Un premier plan de prévention a été adopté le 25 mars 2016 et reconduit le 2 juillet 2019 pour une période de validité de 5 ans ce qui permet de satisfaire aux exigences européennes.

Afin de réaliser le PPBE pour la période 2024-2028, les cartes de bruit stratégiques (4e échéance) établies par les services de l'Etat conformément à l'article L572-4 du code de l'environnement, ont été officiellement notifiées au Département par courrier daté du 31 octobre 2023.

A partir de ces éléments et du réexamen du PPBE précédent, les services du Département ont élaboré un nouveau PPBE pour la période 2024-2028.

Ce plan a fait l'objet d'une consultation publique, sous format électronique, conformément à l'article L.572-8 du code de l'environnement, pour une durée de deux mois, du 18 octobre 2024 au 18 décembre 2024. Le bilan et la synthèse de cette consultation publique sont annexés au présent

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250207-110078-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/02/2025
Date de réception préfecture : 11/02/2025

PPBE.

Il n’y a pas d’incidence financière pour sa mise en œuvre..
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône

Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250207-110078-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/02/2025
Date de réception préfecture : 11/02/2025

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2025-02-07-46

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 7 FÉVRIER 2025

RAPPORTEUR(S) : Mme Marie-Pierre CALLET

OBJET : Approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement et du bilan de la consultation publique.

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi sept février à quatorze heures trente, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Lucien LIMOUSIN, M. Arnaud MERCIER, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Donne(nt) pouvoir :
Mme Julie ARIAS à M. Yannick GUERIN, M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, Mme Judith DOSSEMONT à M. Gérard GAZAY, Mme Audrey GARINO à M. Yannick OHANESSIAN, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Jacky GERARD, Mme Magali GIORGETTI à M. Gérard FRAU, M. Anthony KREHMEIER à M. Azad KAZANDJIAN, M. Eric LE DISSES à M. Cédric DUDIEUZERE, M. Richard MALLIE à Mme Amapola VENTRON, Mme Danielle MILON à M. Patrick GHIGONETTO, M. Yves MORAINE à M. Didier REAULT, M. Benoît PAYAN à Mme Sophie CAMARD, M. Henri PONS à Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Nora PREZIOSI à M. Thierry SANTELLI, M. Denis ROSSI à M. Lionel DE CALA, Mme Josette SPORTIELLO à M. Sébastien JIBRAYEL.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250207-110078-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/02/2025
Date de réception préfecture : 11/02/2025

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2025-02-07-46

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 7 FÉVRIER 2025

RAPPORTEUR(S) : Mme Marie-Pierre CALLET

OBJET : Approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement et du bilan de la consultation publique.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du 1er juillet 2021 donnant délégations de compétences à la Commission permanente,
La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie à l'Hôtel du Département le 7 février 2025, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le bilan de la consultation publique organisée du 18 octobre au 18 décembre 2024,

- d'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Département des Bouches-du-Rhône pour la période 2024-2028.

Adopte à l'unanimité

Pour : 58
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250207-110078-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/02/2025
Date de réception préfecture : 11/02/2025

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250207-110078-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/02/2025
Date de réception préfecture : 11/02/2025